

### SECTION 1 Identification

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange
Type de produit	: Animal Safety -- [Animal Safety]
Code du produit	: 334077

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 334077

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Encre de marquage pour animaux  
Restrictions d'emploi : Pour usage animal uniquement

#### 1.4. Données relative au fournisseur

##### Fournisseur

Neogen Corporation  
620 Leshar Place  
Lansing, Michigan 48912  
United States of America  
T 800.234.5333  
[sds@neogen.com](mailto:sds@neogen.com) - <https://www.neogen.com/>

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:  
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)  
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Aérosol, Catégorie 1	H222;H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque un sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mentions de danger (GHS CA)	: H222 - Aérosol extrêmement inflammable H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Conseils de prudence (GHS CA)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P331 - Ne PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Acetone	acétone; propan-2-one; propanone 2-Propanone / acetone / acetone NF / acetone oil / AI3-01238 / Caswell No.004 / chevron acetone / dimethyl formaldehyde / dimethyl ketone / dimethylketal / DMK (=dimethyl ketone) / FEMA No 3326 / ketone propane / KTI acetone / methyl acetyl / propan-2-one / propanone / pyroacetic acid / pyroacetic ether / pyroacetic spirit / STEC 4908105	n° CAS: 67-64-1	15 – 40	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Oculaire 2, H319 STOT SE 3, H336

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Heptane	heptane; n-heptane alkane C7 / ASTM normal-heptane knock test reference fuel / dipropylmethane / dipropylmethane (=normal-heptane) / ESSO heptane / gettysolve-C / heptane / heptane, anhydrous / heptyl hydride / hexylmethane / HYDROSOL- HEPTANE / methylhexane / n- dipropylmethane / n-heptane / n- heptyl hydride / normal- dipropylmethane / normal-heptane / normal-heptyl hydride / NORPAR 7 / protein sequencer reagent S1 / SBP 94/99 / skellysolve C / solvent heptane	n° CAS: 142-82-5	15 – 40	Liq. Inflam. 2, H225 Irrit. Cut. 2, H315 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304 Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411
Distillates (petroleum), hydrotreated light	Distillates (petroleum), hydrotreated light	n° CAS: 64742-47-8	5 – 10	Liq. Inflam. 4, H227 Danger Asp. 1, H304 Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Stoddard solvent	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition —; non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 °C (entre 300 et 400 °F).]	n° CAS: 8052-41-3	1 – 5	Liq. Inflam. 3, H226 Muta. 1B, H340 Canc. 1B, H350 Danger Asp. 1, H304 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Self protection of the first-aid	: First-aiders should pay attention to their own protection and use the recommended personal protective equipment (see section 8).

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif. Risque d'œdème pulmonaire.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: N'ÉTEIGNEZ PAS UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ À MOINS QUE LA FUITE NE PUISSE ÊTRE ARRÊTÉE. Poudre chimique, CO <sub>2</sub> , pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 5.2. Dangers spécifiques du produit

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- Danger d'explosion : Risque d'explosion en cas d'incendie. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.
- Mesures de précaution contre l'incendie : Conserver le récipient bien fermé et à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source éventuelle d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de rejeter dans l'atmosphère.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Acetone (67-64-1)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
LEMT STEL	1800 mg/m <sup>3</sup>
	750 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
VECD	500 ppm
VEMP	250 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	594 mg/m <sup>3</sup>
	250 ppm
LEMT STEL	1187 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	594 mg/m <sup>3</sup>

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
	250 ppm
LEMT STEL	1187 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	594 mg/m <sup>3</sup>
	250 ppm
LEMT STEL	1187 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT LMPT	250 ppm
	500 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	594 mg/m <sup>3</sup>
	250 ppm
LEMT STEL	1187 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Stoddard solvent (8052-41-3)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	572 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent (Petroleum distillates)
VEMP	525 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent (mineral spirits)
LEMT TWA	290 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	580 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	525 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Kidney & Skin dam; Nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	Eye, skin, & kidney dam;
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvent
LEMT TWA	525 mg/m <sup>3</sup>

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Stoddard solvant (8052-41-3)</b>	
	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Kidney & Skin dam; Nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT TWA	525 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Kidney & Skin dam; Nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT LMPT	100 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT TWA	525 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Kidney & Skin dam; Nausea; CNS impair
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Stoddard solvant
LEMT TWA	100 ppm
LEMT STEL	125 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, all isomers
LEMT TWA	1640 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm
LEMT STEL	2050 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (all isomers)
VECD	500 ppm
VEMP	400 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, Isomers
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Lung dam; CNS impair; Ototoxicity. Notations: OTO (Ototoxicant)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, all isomers
LEMT TWA	400 ppm
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Lung dam; CNS impair; Ototoxicity. Notations: OTO (Ototoxicant)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Lung dam; CNS impair; Ototoxicity. Notations: OTO (Ototoxicant)

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, All isomers
LEMT LMPT	400 ppm 500 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; Lung dam; CNS impair; Ototoxicity. Notations: OTO (Ototoxicant)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Protection des mains:

Gants de protection

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Orange
Odeur	: Forte
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 104 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol inflammable
Pression de la vapeur	: 5,08 atm
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,88
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosion: 1,2 vol % Limite supérieure d'explosion: 9,5 vol %
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Stabilité chimique	: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Possibilité de réactions dangereuses	: Danger d'explosion en masse en cas d'incendie. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Conditions à éviter	: Températures élevées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	5 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 45 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/Brouillards))
Acetone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	6667 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg de poids corporel (24 h, Rabbit, Male, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	20000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	132 mg/l (3 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (vapeurs))
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	76 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	20000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	76 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	132 mg/l/4h
Stoddard solvent (8052-41-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,5 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 orale	15000 mg/kg

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
ATE CA (oral)	15000 mg/kg de poids corporel

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Read-across, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 29,29 mg/l air (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (vapours), > 4 day(s))
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
pH	5 – 6 (20 °C)

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
pH	No data available in the literature

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
pH	5 – 6 (20 °C)

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
pH	No data available in the literature

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acetone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Heptane (142-82-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Acetone (67-64-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg kw /jour
Stoddard solvent (8052-41-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1056 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Heptane (142-82-5)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	3,3 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Acetone (67-64-1)	
Viscosité, cinématique	No data available in the literature
Stoddard solvent (8052-41-3)	
Viscosité, cinématique	0,9 – 1,6 mm <sup>2</sup> /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
Heptane (142-82-5)	
Viscosité, cinématique	0,641 mm <sup>2</sup> /s (20 °C, EN ISO 3104: Capillary viscometer)
Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation du tractus digestif. Risque d'œdème pulmonaire.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
CL50 - Poissons [1]	6210 – 8120 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Measured concentration)
CE50 - Crustacés [1]	12600 – 12700 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

<b>Stoddard solvent (8052-41-3)</b>	
CL50 - Poissons [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	0,42 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	0,58 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
CL50 - Poissons [1]	2,2 mg/l

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
CL50 - Poissons [1]	5,738 mg/l Source: QSAR
CE50 - Crustacés [1]	1,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, Fresh water, QSAR, Biomass)
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

## 12.2. Persistance et dégradation

<b>Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Biodegradable in the soil under anaerobic conditions, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O <sup>2</sup> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	2,2 g O <sup>2</sup> /g substance

<b>Stoddard solvent (8052-41-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,92 g O <sup>2</sup> /g substance

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Heptane (142-82-5)	
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,06 g O <sup>2</sup> /g substance
DThO	3,52 g O <sup>2</sup> /g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acetone (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	0,69 (Pisces, Literature study)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,23 (Test data)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,23

Stoddard solvent (8052-41-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,16 – 7,06 Source: ICSC

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6 Source: IUCLID

Heptane (142-82-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation (500 ≤ BCF ≤ 5000).
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	552 (BCFBAF v3.00, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,5 (Literature)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Acetone (67-64-1)	
Tension de surface	23,3 mN/m (20 °C)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,374 – 0,988 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

Heptane (142-82-5)	
Tension de surface	19,66 mN/m (25 °C)
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,4 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange





## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN1950	UN1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
AÉROSOLS	Aerosols, inflammable, n.o.s.	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
<b>Description document de transport</b>			
UN1950 AÉROSOLS, 2.1	UN1950 Aerosols, inflammable, n.o.s., 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
<b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>			
2.1	2.1	2.1	2.1
			
<b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

<b>TMD</b>	
N° ONU (TDG)	: UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Quantités exemptées (TDG) : E0  
Indice véhicule routier de passagers ou indice  
véhicule ferroviaire de passagers : 75 L  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

### DOT

N° ONU (DOT) : UN1950  
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.  
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306  
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 304  
Quantités maximales DOT - Aéronef de  
passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : Forbidden  
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo  
seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg  
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a  
passenger vessel.  
DOT Arrimage - Autre information : 25 - Shade from radiant heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division  
14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

### IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
Quantités limitées (IMDG) : SP277  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES  
N° FS (Déversement) : S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU  
CORROSIFS)  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22  
Tri (IMDG) : SG69

### IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E0  
(IATA)  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG  
passagers et cargo (IATA)  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 203  
(IATA)  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 75kg  
(IATA)  
Instructions d'emballage avion cargo seulement : 203  
(IATA)  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg  
Disposition particulière (IATA) : A145, A167, A802  
Code ERG (IATA) : 10L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### Acetone (67-64-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Stoddard solvent (8052-41-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Heptane (142-82-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Acetone (67-64-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Stoddard solvent (8052-41-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Heptane (142-82-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 12-17-2025

### Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer

# Ideal® Prima Marc™ Paint-Orange

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.